

Plan de protection

Toutes les mesures détaillées ici s'inscrivent dans le concept de protection contre la propagation du COVID-19 pour la branche de l'exploitation cinématographique suisse en vigueur dès le 6 juin 2020, et ce pour une durée indéterminée.

Les mesures sont sujettes à modification sans préavis et conformes aux dernières décisions des autorités cantonales.

État au 20.10.20.



La consommation de boissons est autorisée uniquement assis-e sur les sièges de cinéma.
Le bar ne sera ouvert que si nous avons assez de monde pour pouvoir assurer le service.

Le port du masque est obligatoire en permanence dans tous les locaux du cinéma que ce soit pour l'équipe ou pour les spectateurs.

C'est uniquement sur présentation d'un certificat médical attestant qu'elle n'est pas en mesure de le faire qu'une personne peut être dispensée de porter le masque.

Du gel hydro-alcoolique est mis à disposition des spectateurs à l'entrée et dans la salle.

Les spectateurs sont tenus de se désinfecter les mains en arrivant et invités à le faire régulièrement par la suite.

Un lavage des mains régulier est effectué par le staff de l'Oblò (comité et/ou externes).

Toilettes : Du savon ainsi que du gel hydro-alcoolique sont à disposition et doivent être utilisés systématiquement par les spectateurs afin de rejoindre à nouveau la salle.

Achat des billets : Dans la mesure du possible les spectateurs se présentent sur place avec la somme exacte en espèces.

Soit 10.- et 5.- pour les étudiants, AVS... etc.

La caisse est autogérée par le public sous le regard d'un membre de l'équipe du cinéma.

Le paiement par un autre moyen (par exemple électronique) n'est pas possible.

Des masques sont mis à disposition à prix libre dans une caisse séparée.

Si une personne présente des symptômes grippaux (rhume, toux, courbatures, maux de tête, etc.), elles ne doit pas fréquenter le cinéma.

Une désinfection régulière des surfaces est effectuée par le personnel, soit après chaque soirée de projection.